



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 13595

### Texte de la question

M Jean-Claude Blin attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les problemes rencontres par les agents de cette administration pour obtenir le transfert vers les services financiers de la poste des prets immobiliers qu'ils ont contractes aupres d'autres organismes financiers. Il souhaiterait connaitre les mesures qu'il compte prendre pour ce dossier.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les agents de l'administration des postes, des telecommunications et de l'espace titulaires d'un pret complementaires d'epargne-logement souscrit a la poste entre 1981 et 1984 ont beneficie, en 1987, d'une renegotiation qui a ramene le taux de cette categorie de pret a 12 p 100. Eu egard au cout eleve de ce reamenagement, il n'a pas ete possible en 1988 de reconduire une telle mesure au profit des agents ayant contracte des prets immobiliers aupres d'organismes financiers concurrents.

### Données clés

**Auteur :** [M. Blin Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13595

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes, telecommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, telecommunications et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 1989, page 2405